Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 033-213301237-20261029-2026_D29102026-AR

Conseil municipal

Séance du 29 octobre 2026 à 19H00

L'an deux mille vingt-six, le 29 octobre,
Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H00 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Présents (18) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes CHEVRIER Cécile, FOUCHÉ Annie ; MM. BALESTA Benoit, BENOIST Didier Adjoints – Mmes LAINÉ Agnès, MÉTEYER Sylvie, BONIOU-CAILLAUD Isabelle, SANS Nadège, LE GUEN Karine, LE MOINE Élise ; MM. RECLUS Michaël, ARNAUD Patrice, BAURI Jean-Louis, MEHATS Patrice, ROUCHOU Bruno, PARIAUD Bernard, M. HAPPERT Éric, Conseillers municipaux.
Pouvoirs (4) : Mme SAINT LÉGER Marie-Claude à M. BALESTA Benoit,
M. PETIT Christophe à Mme Nicole PORTE,
Mme LEGAI Viviane à LAINÉ Agnès,
Mme LADRAT Vanessa à LE MOINE Élise,
Absents excusés (5) : Mmes SAINT LÉGER Marie-Claude, LEGAI Viviane, LADRAT Vanessa ; MM. PETIT Christophe, MORET Jérémy.
Absents (0) :
Secrétaire de séance : Monsieur BENOIST Didier

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE

N°	OBJET	VOTE
2026-48	Retrait de la délibération N 2026-40	Approuvée
2026-49	Achat de l'immeuble TUTIAC, autorisation à Madame le Maire à signer le compromis et l'acte authentique	Approuvée
2026-50	Souscription d'un emprunt, choix de l'établissement financier	Approuvée
2026-51	Révision des tarifs communaux de la location de la Salle des Fêtes au 1er janvier 2027	Approuvée
2026-52	Révision des tarifs communaux de la location des tables et bancs au 1er janvier 2027	Approuvée
2026-53	Révision des tarifs communaux pour la restauration scolaire au 1er janvier 2027	Approuvée
2026-54	Révision des tarifs communaux pour la garderie et le périscolaire au 1er janvier 2027	Approuvée
2026-55	Prix de vente des anciens luminaires communaux	Approuvée
2026-56	Rétrocession d'une concession de cimetière et son remboursement	Approuvée
2026-57	Projet d'implantation parc agrivoltaïque, confirmation d'opposition au Projet	Approuvée
2026-58	Motion de soutien aux mairies sinistrées de France	Approuvée

Vu pour être publié, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 - art.4.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE de CÉZAC 33 (Gironde)

BENOIST Didier

Nicole PORTE